RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-73**	**Objet : Convention relative à l'achat et l'installation d'une climatisation pour le salon d'esthétique**

Date de la convocation : 12/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
	Jamal IDZIM	Daniel BOULAY
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire de locaux commerciaux rue de la Poissonnière à Saint-Gervais la Forêt.
Madame BERTHIAS, gérante de la société MB CONCEPT – salon d'esthétique, est locataire du local, situé 3 bis rue de la Poissonnière.

Le local commercial est équipé en systèmes de chauffe dans les cabines mais le système réversible, installé dans l'entrée par la locataire précédente est désormais hors d'usage. Il convient d'être remplacé.
La commune et la locataire ont convenu de l'installation d'une climatisation réversible et d'une prise en charge conjointe afin de répondre aux besoins du salon d'esthétique.

Afin de définir les modalités de financement, d'installation et d'entretien de cet équipement entre la commune et la locataire, Monsieur le maire propose la signature de la convention relative à l'achat et l'installation d'une climatisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve les termes de la convention relative à l'achat et l'installation d'une climatisation pour le salon d'esthétique.***
- ***Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 17/09/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Sonia DANGLE

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL73-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024